



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20210111-BUR-AG-20-048-DE
Date de télétransmission : 14/01/2021
Date de réception préfecture : 14/01/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 11 janvier 2021

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : ZAE ERBAJOLO – DEMANDE DE LOCATION MPT/LMI

L'an deux mille vingt et un, le onze janvier à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS :

MM. ROMITI Gérard, MILANI Jean-Louis, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, Mmes PELLEGRINI Leslie, PADOVANI Marie-Hélène.

POUVOIRS :

ROSSI Michel	à	POZZO DI BORGO Louis
SIMONPIETRI Michel	à	POZZO DI BORGO Louis
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène

ABSENTS :

MM. SIMEONI Gilles, LINALE Serge. Mme de GENTILI Emmanuelle.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 6

Pour : 6

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 11 janvier 2021

OBJET : ZAE ERBAJOLO – DEMANDE DE LOCATION MPT/LMI

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 28 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Vu le dossier de demande de location déposé par la société Construction et Rénovation du Cap auprès du concessionnaire de la ZAC d'Activités Economiques d'Erbajolo ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

De délivrer un agrément à la société Construction et Rénovation du Cap, Hameau de Canale, 20200 San Martino di Lota (SIRET : 82503003400011), pour la location d'un bureau au sein du bâtiment « Maison du Parc Technologique » de la Zone d'Activités Economiques d'Erbajolo (ZAC) ;

AUTORISE


-La société d'économie mixte Bastia Aménagement, concessionnaire de la ZAC, à conclure un bail de location avec le demandeur ;

-Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification